



HAL
open science

Les scribes phénico-puniques

Corinne Bonnet

► **To cite this version:**

Corinne Bonnet. Les scribes phénico-puniques. Phoinikeia Grammata. Lire et écrire en Méditerranée, Nov 1989, Liège, Belgique. pp.147-171. <hal-02021695>

HAL Id: hal-02021695

<https://hal.science/hal-02021695v1>

Submitted on 3 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Société des Études Classiques, a.s.b.l.
Facultés Universitaires N.-D. de la Paix
61, rue de Bruxelles, B-5000 Namur

COLLECTION D'ÉTUDES CLASSIQUES

Volume 6

PHOINIKEIA GRAMMATA

Lire et écrire en Méditerranée

Actes du Colloque de Liège, 15-18 novembre 1989

édités par

Cl. BAURAIN — C. BONNET — V. KRINGS

Travaux du Groupe de contact interuniversitaire
d'études phéniciennes et puniques
(Fonds National de la Recherche Scientifique)

Bijdragen van de Interuniversitaire contactgroep
voor Fenicische en Punische studies
(National Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek)

STUDIA PHOENICIA

© Cl. Baurain, C. Bonnet, V. Krings - Séminaire d'Histoire grecque
Université de Liège - Place du 20-Août, 32 B-4000 Liège (Belgium)

All rights reserved, including the rights to translate or to
reproduce this book or parts thereof in any form

D/1991/1881/11
ISBN 2-87037-166-7

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES CLASSIQUES
NAMUR
1991

— et chaînon méthodologique par l'adoption, dans la transcription des noms indigènes, de certains graphèmes de l'écriture consonantique phénicienne pour noter occasionnellement les voyelles.

Il va sans dire que cette possibilité du rôle de la Cilicie dans le passage de l'écriture consonantique phénicienne à l'alphabet grec pourra être éventuellement confirmée⁴⁵ ou infirmée par de nouvelles découvertes.

André LEMAIRE

Institut d'Études sémitiques
Collège de France
Place Marcellin Berthelot, 11
F - 75231 PARIS Cedex 05

OLMSTEAD, *The Text of Sargon's Annals*, in *AJSL* 47 (1931), p. 259-280, spéc. p. 266 ; J.D. BING, *op. cit.* (n. 32), p. 193-206 ; J. ELAYI - A. CAVIGNEAUX, *Sargon II et les Ioniens*, in *Oriens Antiquus* 18 (1979), p. 59-75 ; A.M. JASINK, *I Greci in Cilicia nel periodo neo-assiro*, in *Mesopotamia* 24 (1989), p. 117-128.

⁴⁵ Cf. déjà l'hypothèse de L.H. JEFFERY, *art. cit.* (n. 43), p. 832-833, qui pense que la source des alphabets grecs et phrygiens pourrait être «North Syria/Cilicia area», et p. 122 : «such a transmission was most likely to occur in a bilingual area» ; cf. aussi E. LIPINSKI, *Les Phéniciens et l'alphabet*, in *Oriens Antiquus* 27 (1988), p. 231-260, spéc. p. 224.

LES SCRIBES PHÉNICO-PUNIQUES

Corinne BONNET

Chacun s'accordera à considérer notre civilisation comme profondément marquée du sceau de l'écrit. Or, en dépit de la force culturelle contraignante du savoir lire et écrire, des poches considérables d'analphabétisation demeurent dans nos sociétés modernes : on a ainsi dénombré quelque 20 millions d'analphabètes au sein de notre Europe communautaire. Cette donnée actuelle montre que la situation qui prévalait dans l'Antiquité, particulièrement dans sa phase pré-alphabétique, n'est pas complètement anachronique, *mutatis mutandis*.

L'alphabet, il est vrai, constitua un tournant dans notre histoire culturelle et l'on sait la part prise dans ce phénomène par les Phéniciens et leurs *phoinikeia grammata*. L'enjeu de ma recherche pourrait donc s'énoncer en ces termes : les scribes phénico-puniques présentent-ils un profil spécifique qui ferait d'eux une sorte de trait d'union entre la tradition cunéiforme du lettré professionnel — formé à l'ombre des puissants et œuvrant à leur bénéfice — et la culture classique à large alphabétisation où l'écriture est mise au service de la communauté ? En d'autres termes, peut-on attribuer aux scribes phénico-puniques une identité propre et un rôle précis dans la mise au point et dans la diffusion des «lettres phéniciennes», c'est-à-dire de l'alphabet ?

D'emblée, je voudrais souligner le fait que le degré d'approfondissement de cette problématique est fortement dépendant des fruits de l'heuristique. Ainsi, dans le demi-million de tablettes cunéiformes issues du sol mésopotamien, on trouve une abondante matière relative aux scribes : plus de 3000 d'entre eux nous sont connus par leur nom pour le seul I^{er} millénaire av. J.-C. En Grèce, où le profil du spécialiste en écritures subit une profonde mutation, on ne manque pas de documents, épigraphiques en particulier, qui permettent de cerner la figure du *phoinikographeus* ou du *grammateus*, la pièce la plus intéressante étant, sans nul doute, le contrat crétois du scribe Spensithios.

Pour le monde phénico-punique, la base documentaire sur laquelle on peut travailler est infiniment plus réduite. Entièrement captées par les fondations en Méditerranée, les guerres puniques ou les sacrifices humains, les sources classiques ne soufflent pratiquement mot des scribes phéniciens, même lorsqu'elles évoquent les «lettres phéniciennes». Seuls rompent le silence un passage de Philon de Byblos qui s'inscrit dans les traditions mythiques phéniciennes et une clause du traité d'alliance entre Rome et Carthage de 509/8 reproduite par Polybe.

Dans l'introduction à son *Histoire phénicienne*, qu'Eusèbe de Césarée prétend reproduire fidèlement¹, Philon indique comme sa source majeure un certain Sanchuniathon qui aurait lui-même puisé ses informations dans les écrits de Tautos, celui que les Égyptiens appelaient Thout, les Alexandrins Thoth et les Grecs Hermès, qualifié plus avant dans le texte de Trismégistos². Né de Misor, ce personnage aurait, le premier, tracé des signes d'écriture, «en imitant le visage des dieux, ses compagnons»³. C'est à ses conseils et à son aide, puisqu'il était son *grammateus*, son secrétaire, que recourut Kronos lors du conflit qui l'opposa à son père Ouranos pour la suprématie divine⁴. L'ensemble de ces éléments dénoncent une étroite dépendance de Philon par rapport à la tradition égyptienne relative à Thoth, inventeur de l'écriture et secrétaire d'Osiris⁵, tradition remise en vigueur par l'hermétisme alexandrin qui influença sans doute directement Philon. Ce sont des *hieroi charaktères* dont on attribue l'invention à Thoth, en somme des «hiéro-glyphes».

Cela dit, à travers le personnage mythique et «égyptisant» de Thoth, Philon évoque peut-être, dans une certaine mesure du moins, le lettré phénico-punique modèle dont le savoir trouve son origine en Égypte⁶. Présenté comme l'interprète du *cosmos* dont les lettres sont une métaphore, mis en scène comme un médiateur entre les dieux et les hommes, il revêt une importante dimension magique⁷. Mais il est aussi le conseiller des

¹ EUSÈBE, *P.E.* I 9, 23-24.

² À ce sujet, voir la contribution de S. RIBICHINI à ce volume, p. 201-214.

³ EUSÈBE, *P.E.* I 10, 36. Cf. aussi I 10, 14.

⁴ *Ibid.* I 10, 17.

⁵ DIODORE I 16, 2. Cf. aussi le célèbre passage de PLATON, *Phèdre* 274d-278b.

⁶ A.M.V. CONTINI, *Hermès e la magia della scrittura in Filone di Biblo*, in U. RAPALLO (éd.), *Linguistica, pragmatica e testo letterario*, Gênes 1986, p. 15-30.

⁷ EUSÈBE, *P.E.* I 10, 17. En I 10, 46-47, il introduit le serpent divinisé dans les rites et dans les mystères.

puissants : vicaire de Râ/Osiris dans la tradition égyptienne, Thoth est ici le second de Kronos⁸ qu'il assiste et conseille. Il conçut du reste pour son maître des emblèmes royaux et reçut significativement en retour la royauté sur l'Égypte. Il donna ensuite ses instructions aux Cabires pour qu'ils rédigent la geste de Kronos. Bref, gravitant dans l'entourage du pouvoir qu'il sert et magnifie par des images et des écrits, ce scribe-magicien, associé par Philon à Athéna, la déesse de la *métis*, et à l'activité métallurgique⁹, se rattache à une tradition antique décidément peu ancrée dans la réalité de la Phénicie historique.

Son père Misor porte un nom qui signifie «droiture, justice» et il est régulièrement associé à Sydyk, «légitimité». L'hypothèse qui fait de Misor une déformation du nom de l'Égypte, *mšry*, est certes alléchante en raison de l'arrière-plan égyptien des traditions examinées — d'où son succès dans la littérature moderne sur Philon de Byblos¹⁰ — mais elle se heurte à une grave objection. Une ligne plus haut¹¹, en effet, Philon, parlant de Misor, précise que son nom peut se rendre en grec par *eulutos*, ce qui indique que Philon avait une perception parfaite du sens du nom de Misor et n'a donc pu l'utiliser, quelques mots plus loin, avec une tout autre signification. Il faut donc comprendre que, dans l'économie des traditions mythiques relatées par Philon et sur un plan symbolique, l'écriture est fille de Justice. Mise au service du souverain, dont elle est aussi le record, elle garantit l'efficacité et la droiture de l'exercice du pouvoir. À vrai dire, pareille conception, loin de refléter une quelconque «démocratisation» due à l'alphabet, s'enracine plutôt dans la tradition mésopotamienne qui associe régulièrement inventivité et sagesse. C'est le cas pour Enki-Ea, le magicien divin, mais aussi et surtout pour Nabû, le dieu de l'écriture, le «seigneur du stylet», celui qui «lit la tablette des destins»¹². Nabû, en effet, est en même temps «celui qui possède intelligence et conseil» et le «créateur» des

⁸ S. RIBICHINI, *Poenus Advena*, Rome 1985, p. 95-112.

⁹ La figure du forgeron est en effet régulièrement liée au monde de la magie, cf. P. XELLA, *Il dio siriano Kothar*, in P. XELLA (éd.), *Magia. Studi di storia delle religioni in memoria di R. Garosi*, Rome 1976, p. 111-125 ; G. SCANDONE MATTHIAE, *Indizi di «complesso del fabbro» nella figura di Ptah*, in *Religioni e civiltà. Studi di storia delle religioni in memoria di Angelo Brelich*, Bari 1982, p. 529-538.

¹⁰ Voir, en dernier lieu, S. RIBICHINI, *op. cit.* (n. 8), p. 100-101, note 20 (avec bibliographie).

¹¹ EUSÈBE, *P.E.* I 10, 13.

¹² F. POMPONIO, *Nabû. Il culto e la figura di un dio del pantheon babilonese ed assiro*, Rome 1978.

mystères». Ses liens avec Shamash/Apollon, le dieu solaire et justicier divin, montrent bien que la connexion entre écriture et équité remonte aux premières civilisations de l'écrit. Notons enfin que le témoignage de Philon est le seul à faire écho à un dieu «phénicien» de l'écriture. Nulle part ailleurs ne transparait une dévotion particulière des scribes pour un dieu protecteur et aucun des dieux connus du panthéon phénico-punique n'est, à ce jour, spécifiquement mis en rapport avec l'écriture ; peut-être la simplification du système graphique et sa diffusion suite à l'introduction de l'alphabet lui avaient-elles ôté une bonne partie de son *aura* divine et de sa dimension magique que Philon met en exergue dans un cadre significativement égyptien.

L'intérêt historique du passage de Polybe est considérable. Évoquant les divers traités d'alliance entre Rome et Carthage, Polybe cite *in extenso* le premier d'entre eux, conclu en 509/8 av. J.-C.¹³. Il y est dit que le commerce romain en zone d'influence carthaginoise, c'est-à-dire en Sardaigne et en Libye, n'est licite qu'en présence d'un κῆρυξ ou d'un γραμματεὺς qui ont le devoir d'assister aux transactions en vue de la fixation du prix, ce dernier devant être coûte que coûte respecté et assuré au vendeur, le cas échéant par l'État. Il devait donc s'agir d'officiers publics chargés d'enregistrer les conditions du marché afin d'en garantir la régularité et l'issue attendue. Le κῆρυξ est régulièrement impliqué, comme messenger officiel, dans les relations internationales en temps de guerre ; il est aussi le crieur public qui convoque le peuple aux réunions ; il est enfin, dans des contextes commerciaux, celui qui dirige une vente aux enchères, une criée. Il a donc une forte connotation orale et rien n'indique que notre passage fasse à cet égard exception : il est un record qui utilise probablement sa mémoire comme outil majeur, encore que l'on ne puisse exclure qu'à une certaine époque, impossible à préciser, l'écrit se soit introduit comme support secondaire des ventes où il était impliqué. Le γραμματεὺς, c'est-à-dire le «scribe», constitue donc une sorte d'alternative au premier dans la mesure où il a indubitablement recours à quelque forme de document écrit pour fixer les conditions du marché : une esquisse de contrat, une ébauche de facture qui avait valeur probatoire, en cas de contestation, au niveau des rapports bilatéraux unissant Rome et Carthage. Bref, il semble que le texte, cité par Polybe, reflète une époque oscillant encore entre l'oral et l'écrit, y compris dans les transactions commerciales.

¹³ POLYBE III 22, 8.

Le texte du traité, tel que cité par Polybe, ne précise pas la nationalité de ces «agoranomes» avant la lettre, mais puisqu'ils opèrent en zone carthaginoise et semblent devoir surtout protéger les vendeurs, on peut s'associer à l'opinion de W. Huss qui y voit des fonctionnaires carthaginois (ou fédéraux?)¹⁴. On ignore tout des techniques d'écriture qu'utilisaient les scribes dans ces circonstances : le punique? le latin? un texte bilingue, comme à Pyrgi où, vers la même époque (c. 500 av. J.-C.), on rédigea une bilingue étrusco-punique? une langue internationale comme le grec? un système numérique accessible aux deux nations? Quoi qu'il en soit, ce témoignage revêt une importante signification historique pour notre sujet. Il nous montre en effet dès la fin du VI^e s. av. J.-C. des scribes, probablement carthaginois, maniant l'écriture et la mettant au service du commerce, dans un contexte international. Sans vouloir exagérer la portée de ce texte, il mérite en tout cas qu'on le mette en évidence et qu'on en tienne compte dans une réflexion sur l'origine et les raisons de la diffusion de l'alphabet phénicien en Méditerranée.

Trente, peut-être trente et une, inscriptions phénico-puniques, de provenance et d'époque fort variées, nous renseignent sur les scribes¹⁵ (cf. *tableau comparatif*, p. 169-171). Le fil rouge de ma recherche fut naturellement le nom de métier *spr*. Son sens de «scribe» est assuré — la comparaison avec les autres langues ouest-sémitiques est élogieuse —, mais ce qui l'est moins, c'est la portée exacte de ce titre¹⁶. Le terme «scribe» dérive en fait du verbe signifiant «compter», puis «écrire», le scribe étant donc à l'origine «celui qui tient les comptes, dresse des listes». Il existe aussi un substantif *spr*, homographe du premier, qui a le sens de «document écrit, inscription, lettre, contrat, acte»¹⁷, ce qui laisse déjà entrevoir, dans le chef du scribe, une certaine diversité de pratiques. Il semble en tout état de cause légitime d'écarter du champ sémantique de *spr* le métier spécifique de lapicide, très probablement désigné au moyen

¹⁴ W. HUSS, *Geschichte der Karthager*, Munich 1985, p. 86.

¹⁵ On n'a pas tenu compte ici d'une proposition de lecture d'un graffito de Grotta Regina, écartée par les éditeurs du corpus complet de ces inscriptions et faite par B. ROCCO, in *AION* 31 (1971), p. 13-14, n°15. Cf. *Grotta Regina-II*, Rome 1979, n° 70, p. 90, note 1.

¹⁶ Cf. *DISO*, p. 196-197. Cf. *ThWAT* V, Stuttgart 1986, s.v. *sæpar*, col. 910-921 ; s.v. *soper*, col. 921-929.

¹⁷ On signalera aussi le fait que, dans l'inscription *RÉS* 1543, le substantif *mspr* désigne les «lettres».

d'autres racines¹⁸, ce qui n'exclut pas qu'une même personne ait pu, à l'occasion, combiner les deux activités. On laissera donc pour l'instant de côté l'étude du lapicide phénico-punique et de ses modes de gravure, l'*ordinatio*, par exemple, un sujet à peine défloré, pourtant d'un grand intérêt et qui pourrait, comme celle du scribe, bénéficier de l'avancée considérable de cette thématique dans les recherches classiques¹⁹.

Une trentaine d'inscriptions donc pour étudier le scribe phénico-punique, entre c. 1000 et le I^{er} s. av. J.-C. S'agissant pour la grande majorité de documents laconiques et stéréotypés, sans rapport direct avec la fonction de scribe — ce sont pour l'essentiel des dédicaces et des épitaphes —, ils parlent peu à l'historien.

Dans deux cas seulement, la charge de scribe est exercée par un père et son fils, et ce à Carthage, mais dans près de la moitié des cas, l'état de conservation du document ne permet pas de se prononcer. Peut-on vraiment parler dans ces deux cas isolés de charge héréditaire? On pensera peut-être plus volontiers à la transmission de père en fils d'un savoir-faire spécialisé, comme ce fut le cas dans la tradition scribale mésopotamienne et israélite²⁰. Il est donc logique, en l'absence de ce facteur héréditaire, de ne pouvoir dégager, parmi les noms portés par les scribes phénico-puniques

¹⁸ Cf. C. BONNET, *La terminologie phénico-punique relative au métier de lapicide et à la gravure des textes*, in *SEL* 7 (1990), p. 111-122.

¹⁹ Voir par exemple, pour le monde phénico-punique, J.G. FÉVRIER, *L'inscription punique* Tripolitaine 37, in *RA* 1956, p. 190; ID., *Remarques sur l'épigraphie néo-punique*, in *OA* 2 (1963), p. 257-267; F. MAZZA, *Note sul problema dell'ordinatio nell'epigrafia punica*, in *RSF* 6 (1978), p. 19-26. Pour le monde gréco-romain, on relèvera en tout premier lieu les études de J. MALLON, *Paléographie romaine*, Madrid 1952; ID., *De l'écriture*, Paris 1982, avec les répliques de L. ROBERT, *Épigraphie et paléographie*, in *CRAI* 1955, p. 195-222; à voir aussi S. TRACY, *The Lettering of an Athenian Mason* (*Hesperia* suppl. XV), New Jersey 1975; S. DONATI, *Tecnica e cultura dell'officina epigrafica brindisiana*, Faenza 1969; D. MANACORDA, *Un'officina lapidaria sulla Via Appia*, Rome 1979.

²⁰ E. LIPINSKI, *Royal and State Scribes in Ancient Jerusalem*, in J.A. EMERTON (éd.), *Congress Volume, Jerusalem 1986* (VTS 40), Leyde-New York-Copenhague-Cologne 1988, p. 157-164, étudie ce phénomène pour les scribes de Jérusalem (p. 162-163) et met en évidence l'importance d'une éducation au métier de scribe à l'intérieur de la famille. On sait que tel fut le cas d'Ahiqar, le scribe araméen de Sennacherib et Asarhaddon qui a laissé un ensemble de proverbes (J.M. LINDENBERGER, *The Aramaic Proverbs of Ahiqar*, Baltimore 1983) et a transmis son savoir-faire à son neveu et fils adoptif Nadin. Il en va de même pour Enoch (J.T. MILIK, *The Books of Enoch*, Oxford 1976).

ainsi que par leurs enfants²¹, de composantes théophores préférentielles qui auraient témoigné d'une dévotion particulière des scribes phénico-puniques à l'égard d'un «saint patron».

Négative aussi l'issue de ma recherche sur l'iconographie : aucun symbole n'apparaît jamais dans les 30 ou 31 documents qui pourrait évoquer le métier du dédicant ou du défunt : pas d'outil ni de support d'écriture, mais les sempiternels signes de Tanit, idoles-bouteilles et autres mains ou disques solaires²². On notera du reste que si les civilisations environnantes nous livrent diverses représentations de scribes (p. ex. les scribes égyptiens accroupis, les scribes avec tablette et papyrus des reliefs assyriens, etc.), le monde phénico-punique ne fournit que des amulettes en forme de palettes de scribes, une typologie du reste héritée de l'Égypte et peu commune²³.

En ce qui concerne le statut social du *spr*, la mention d'une longue généalogie étant généralement considérée comme une marque de prestige, on notera que deux inscriptions en provenance de Kition, émergent du lot (n^{os} 8 et 9 du *tableau*). Nous avons en effet affaire à des *rb (h)sprm*, c'est-à-dire à des «chefs des scribes» qui sont mentionnés comme arrière-grand-

²¹ Je remercie Fr. Briquel qui m'a suggéré d'étendre l'investigation onomastique aux enfants des scribes. Le seul cas digne d'intérêt est celui du scribe de Tharros, *Mhrbʿl*, qui a un fils nommé *Pthʿ*. Ce nom pourrait comprendre l'élément théophore égyptien *Ptaḥ*, dont le correspondant phénicien Chusor est lié à la magie et à la métallurgie comme *Toth*. Mais on se gardera bien d'en conclure que *Ptaḥ*, était le protecteur des scribes phéniciens d'autant que le nom propre qui nous intéresse pourrait tout aussi bien être un hypocoristique contenant le préfixe *pḥ* qui a le sens d'«ouvrir» (le sens de «sculpter, graver, inciser», cf. mon étude ultérieure citée à la note 18, ne semble pas pouvoir intervenir dans un anthroponyme).

²² La présence çà et là de caducées, associés dans le monde grec au dieu Hermès, que Philon mettait en rapport avec l'écriture, ne semble en rien significative. Le sens exact de ce symbole en milieu punique est du reste bien problématique : A.M. BISI, *In margine ad alcune stele cartaginesi*, in *AION* 34 (1974), p. 47-48.

²³ E. ACQUARO, *Amuleti egiziani ed egittizzanti del Museo Nazionale di Cagliari*, Rome 1977, n^{os} 199 et 200; R.D. BARNETT - C. MENDLESON (éds), *A Catalogue of Material in the British Museum from Phoenician and Other Tombs at Tharros, Sardinia*, Londres 1987, p. 113, pl. 69 n. o. On en connaît aussi 8 types à Carthage. Voir aussi E. GUBEL, *Antiquités carthaginoises aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles : Les amulettes puniques*, in *Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire* 58 (1987), p. 34-35, n^o 23.

père du défunt ou du dédicant²⁴ dont les autres ascendants sont mentionnés sans aucun titre. Ces deux documents parlent indubitablement en faveur du prestige de la fonction de *rb (h)sprm*. Le même cas de figure se représente à Carthage (n° 15) où un *rb sprm* figure à la fin du texte, en tête d'une généalogie dont les lacunes nous empêchent d'évaluer avec exactitude la longueur. Qualifié de *bn sr*, notre scribe pourrait même être originaire de Tyr²⁵. Dans l'inscription n° 21, c'est un simple scribe, et non plus un *rb sprm*, qui est en mesure de faire figurer sur la stèle qu'il dédie à Tanit et Baal Hammon, au tophet de Carthage, trois générations d'ascendants, sans aucune mention de titre. À Malte (n° 23), le scribe, qui travaillait probablement dans le sanctuaire local, connaît pour sa part le nom de quatre de ses ascendants et c'est peut-être aussi le cas du scribe du Mont Carmel, en Israël (n° 24)²⁶.

Ces cas sont modestement révélateurs d'un métier qui revêt quelque prestige, du moins dans certains cas, car il est évident que le terme *spr* recouvrait une variété de pratiques professionnelles, donc de statuts sociaux. Il faut toutefois relever le fait qu'avec 30 ou 31 attestations, le métier ou la charge de *spr* est parmi les mieux attestées du corpus épigraphique phénico-punique.

Notre lot d'inscriptions permet aussi, dans une certaine mesure, d'éclairer le cadre de travail des scribes phénico-puniques, l'organisation de leur métier, les tâches qui leur étaient confiées.

Dans la récente inscription découverte en Turquie à Cebel Ires Daği et datée de 625-600 av. J.-C.²⁷, apparaît un certain PHL'S, le scribe, qui a transcrit, devant témoins, le texte d'un acte relatif à la propriété de terres émanant du gouverneur (*skn*) de Ylbš. Notre personnage, qui porte de

²⁴ Cette dédicace à Eshmun (IK A 30) émane d'un certain 'bd', fils de *klky*, fils de 'bd', fils de *šmr*, chef des scribes, pour son fils *klky*. Le nom propre *klky*, récurrent dans cette famille, pourrait trahir une origine cilicienne de cette famille ou, pour le moins, le fait qu'elle entretint des relations privilégiées avec cette région. Il semble toutefois hasardeux de mettre cela en rapport avec la fonction de scribe exercée par l'ancêtre le plus lointain de cette famille. À ce sujet, C. BONNET, *Les étrangers dans le corpus épigraphique phénicien de Chypre*, à paraître in *RDAC* 1990.

²⁵ Sur cette expression, A. FERJAOUI - P. BORDREUIL, *À propos des fils de Tyr et des fils de Carthage*, in E. LIPINSKI (éd.), *Carthago* (StPhoen 6), Leuven 1988, p. 137-142. Mais on ne peut totalement exclure qu'il s'agisse d'un nom propre hypocoristique.

²⁶ Là aussi, l'état de détérioration du document en rend la lecture fragmentaire.

²⁷ P.G. MOSCA - J. RUSSELL, *A Phoenician Inscription from Cebel Ires Daği in Rough Cilicia*, in *EpAn* 9 (1987), p. 1-27 (C3).

toute évidence un nom anatolien, gravitait probablement dans l'entourage de ce gouverneur. On ne s'étonnerait donc pas de le voir qualifié, un peu plus haut dans l'inscription²⁸, de ML'K, c'est-à-dire de «chargé de mission», d'«envoyé», servant en l'occurrence de témoin, car la charge de scribe et celle d'envoyé vont régulièrement de pair²⁹. En vérité, cette donnée n'est pas tout à fait assurée : le nom de l'envoyé est, dans ce passage, orthographié PHL'S, sans *aleph*, mais ce qui encourage à l'identifier au PHL'S scribe, c'est la présence dans cette même inscription d'un autre anthroponyme orthographié une fois avec *aleph*, une fois sans³⁰. Quoi qu'il en soit, notre scribe-chancelier travaille pour le gouverneur local et il est lui-même un Anatolien. Mais il maîtrise manifestement fort bien la langue et l'écriture phéniciennes, dans la lignée d'une tradition «phénicophile» désormais bien établie en Anatolie³¹. La forme verbale *št* qui désigne l'action qu'il a accomplie à l'égard de cet acte (*hspr z*) signifie simplement «placer, ériger»³². Il est peu probable que notre scribe fût l'exécuteur matériel de l'inscription, mais, à l'instar des *grammateis* du monde grec, il fut chargé de donner à l'acte du gouverneur la publicité requise, donc d'en concevoir le texte et d'en superviser la réalisation concrète.

On ne possède aucun autre cas assuré de scribe «de cour», un peu dans la lignée des scribes palatiaux mésopotamiens qui maîtrisaient une technique limitée à une élite restreinte³³. La découverte à Byblos de deux cônes de terre cuite évidés, datant de c. 1000 av. J.-C., portant les lettres SPR incisées en grand dans la terre fraîche (nos 1-2), prêcherait, si l'on retient l'explication donnée par M. Dunand de ces objets, en faveur de l'existence, dès cette époque, de scribes indépendants qui utilisaient ces

²⁸ *Ibid.* 9B.

²⁹ Cf. pour l'Ancien Testament, A.D. CROWN, *Messengers and scribes : The מַשְׁפָּחַ and מַשְׁפָּחַ in the Old Testament*, in *VT* 24 (1974), p. 366-370. Pour le profil du messager, y compris divin, dans le monde phénico-punique, cf. J.-L. CUNCHILLOS, *Étude philologique de mal'āk. Perspectives sur le mal'āk de la divinité dans la Bible hébraïque*, in *VTS* 32 (1981), p. 30-51 ; ID., *La'ika, mal'āk et m'la'k'āh en sémitique nord-occidentale*, in *RSF* 10 (1982), p. 153-160.

³⁰ À ce sujet, voir la contribution d'A. LEMAIRE dans ce volume, p. 144-145.

³¹ *Ibid.*

³² *DISO*, p. 298, s.v. *šyt*.

³³ Déjà en Mésopotamie, les scribes étaient formés pour être bi- ou plurilingues : sumérien et akkadien faisaient pour le moins partie de leur bagage. Les lettres d'El-Amarna témoignent d'une formation similaire.

cônes comme «enseigne» pour attirer les clients. Il faut toutefois reconnaître que la destination exacte de ces objets, peut-être votifs, demeure bien énigmatique. On soulignera en tout cas leur remarquable ancienneté qui atteste la haute antiquité de la tradition scribale phénicienne.

Les divers scribes de Carthage servaient peut-être les sufètes ou les organes de gestion politique qui devaient s'entourer de conseillers, de «gardes des sceaux»³⁴, de records. Il est quasi impensable que la métropole ne disposât pas d'une chancellerie chargée d'archiver les décisions politiques ou de maintenir les contacts au niveau international. Toujours est-il qu'aucun document, ou presque, susceptible d'émaner d'une telle institution ne nous est parvenu, peut-être parce qu'on les livrait au papyrus davantage qu'à la pierre³⁵. Mais la parcimonie de notre information à ce sujet pourrait malgré tout refléter une évolution historique par rapport aux systèmes palatiaux de l'Âge du Bronze et donc une certaine «désécialisation» du recours à l'écriture.

On signalera encore un scaraboïde (n° 5) de provenance incertaine — Asie Mineure ou Syrie — de datation imprécise entre le VIII^e et le V^e s., dont le propriétaire au nom anatolien, identifiable grâce à trois lignes de phénicien, est un scribe qualifié de *hbrk*, ce qui le désigne, selon certains comme un «béné», selon d'autres comme un «intendant», donc à nouveau un haut fonctionnaire ou, pour le moins, un personnage investi de quelque pouvoir. Tout ceci, naturellement, dans l'hypothèse où l'authenticité de la pièce serait assurée³⁶.

³⁴ Dans une inscription phénicienne du Pirée dédiée à Sakon (CIS I 118 = KAI 58), le grand-père du dédicant porte le titre de *h̄tm*, un substantif qui, rapproché de l'homographe signifiant «sceau», est généralement traduit par «garde des sceaux, chancelier».

³⁵ A.M. BISI, *Un cas très rare d'emploi des cretulae dans le milieu phénicien d'Occident*, in K.R. VEENHOF (éd.), *Cuneiform Archives and Libraries*, Istanbul 1986, p. 296-304, mentionne la découverte au XIX^e s. de centaines de crétales du IV^e s. av. J.-C. entre Byrsa et Dermech, ce qui laisse supposer l'existence dans cette zone d'un dépôt d'archives publiques ou sacrées sur papyrus scellées avec des mottes d'argile appliquées directement sur la surface des documents. On sait du reste qu'une trouvaille similaire a été faite à Sélinonte. C'est indubitablement au papyrus que les scribes chargés de surveiller les transactions commerciales entre Romains et Puniques, dont parle Polybe à propos du traité de 509/8, livraient les documents qu'il leur incombait de rédiger. Cf. *supra*, p. 150-151.

³⁶ A. LEMAIRE, in *Semitica* 27 (1977), p. 32-33, n° 4 ; BÉS 1979 n° 68 ; E. LIPINSKI, in *OLP* 14 (1983), p. 133-139 ; P. BORDREUIL, *Catalogue*, n° 38, p. 42-43.

On a davantage d'indices quant aux scribes travaillant au service des temples. On signalera en particulier l'inscription n° 6, de Kition. De lecture difficile et fragmentaire, elle pourrait peut-être renfermer une liste d'offrandes avec l'indication du nom du [chef des] scribes qui l'aurait transcrite : mais rien n'est moins sûr.

De Kition encore provient une tablette en albâtre (n° 10) recelant les comptes du sanctuaire d'Astarté peints à l'encre³⁷. Parmi une longue liste de dépendants du temple, on relèvera, à la ligne 14, la présence d'un «chef des scribes», un certain *'bd's̄mn* qui reçoit la somme de 3 *qr* et x *q[p]*. Mais la forme verbale *šlh*, que l'on rendra par «qui a été envoyé»³⁸, peut porter soit sur le scribe, soit sur l'argent. Dans la première hypothèse, le scribe aurait été envoyé, de l'extérieur, au temple pour y accomplir un certain travail, sans doute la rédaction des tablettes comptables qui nous sont parvenues. Mais on notera alors l'absence du pronom relatif, *š*, qui introduit généralement les indications relatives aux divers fonctionnaires du temple. La seconde solution s'avère donc plus vraisemblable, mais elle n'implique pas nécessairement que *'bd's̄mn* habitât dans l'enceinte du sanctuaire. Quoi qu'il en soit, le titre de chef des scribes suppose indubitablement une organisation hiérarchisée comprenant un «staff» de dépendants travaillant aux écritures sacrées et ce, au IV^e s. av. J.-C.

Une inscription de Malte du III^e s. av. J.-C. (n° 23) va dans le même sens³⁹. Sur une plaquette en ivoire découverte dans le sanctuaire de Tas Silg figure un scribe suivi de la précision *š b qrb 'b* [...], c'est-à-dire «qui est à l'intérieur de[...]». Le lieu de trouvaille du document suggère l'hypothèse d'un scribe au service du temple local d'Astarté, mais le terme qui pourrait confirmer cette interprétation fait irrémédiablement défaut⁴⁰.

On demeure encore au niveau des hypothèses avec le fragment de dalle en calcaire (n° 24) provenant du Mont Carmel et datant du III^e-II^e s.⁴¹. Le scribe qui y figure pourrait avoir œuvré au service du

³⁷ Cf. CIS I 86A-B ; KAI 37 ; J.B. PECKHAM, in *Or.* 37 (1968), p. 304-324 ; O. MASSON - M. SZNYCER, *Recherches sur les Phéniciens à Chypre*, Paris-Genève 1972, p. 21-68 ; J.P. HEALEY, in *BASOR* 216 (1974), p. 53-60 ; *IK C* 1 ; M. DELCOR, in *UF* 11 (1979), p. 147-164.

³⁸ Il s'agit soit d'un parfait pual 3^e p. sg ou pl., soit d'un participe.

³⁹ A. CIASCA et alii, *Missione archeologica italiana a Malta*, Rome 1968, p. 67-72.

⁴⁰ *Aleph* pourrait faire fonction d'article, pour *hé*, suivi du terme *bt*, temple, mais rien n'est moins sûr.

⁴¹ RÉS 586.

sanctuaire local, mais rien dans le texte ne permet de trancher entre cette hypothèse et celle d'un scribe de passage ayant fait une dédicace.

La présence de scribes dans les sanctuaires est donc hors de doute⁴². On entrevoit même une organisation en équipes sous la houlette d'un scribe en chef. Mais ici aussi la pauvreté des informations ne nous autorise guère à étoffer davantage la reconstitution historique. On aurait aimé savoir ce que faisaient exactement ces «gratte-papier» dans les sanctuaires phénico-puniques : des comptes certes, et aussi des inventaires, mais qu'en est-il des taxes versées aux temples et des redevances dues pour les sacrifices? qu'en est-il des revenus de la prostitution sacrée et de la présence d'esclaves? qu'en est-il enfin de la rédaction d'archives sacrées, relatant les événements majeurs de la vie des sanctuaires, comme Hérodote prétend qu'il en existait à Tyr⁴³ ou de la compilation des mythes relatifs aux dieux locaux? Autant de questions qui demeurent à ce jour sans réponse.

L'inscription carthaginoise n° 11 concerne un certain *Špt*, qualifié de *spr hdlht*, une expression énigmatique dont on ignore le sens exact. Il existe en phénico-punique un substantif *dl*, «porte» qui a pour pluriel absolu la forme *dlht*⁴⁴ et auquel on rattache le terme *dlt*, attesté en hébreu sur un ostrakon de Lakish⁴⁵, avec le sens de «porte, plaque, tablette, rouleau». En phénico-punique, *dlt* est attesté dans une inscription de Larnaka-tès-Lapéthou à Chypre⁴⁶ et dans une autre de Carthage⁴⁷ et il est très probable que le grec *deltos*, désignant la tablette d'écriture, soit un emprunt au sémitique⁴⁸. Dans ces conditions, étant entendu qu'un *hêth* se serait substitué au *hé* attendu, notre *spr hdlht* pourrait être un scribe travaillant à la porte de la ville, une sorte d'écrivain public qui offrait ses services aux passants, à moins qu'il ne s'agisse d'un employé chargé

⁴² Il ne faut pourtant pas exagérer la portée de ce phénomène. Les scribes qui, à Carthage ou à El-Hofra, accomplissent une offrande aux dieux du tophet ne sont probablement pas des dépendants du sanctuaire, mais des dévôts venus de l'extérieur, au même titre d'ailleurs que les autres gens de métier représentés dans le corpus épigraphique.

⁴³ HÉRODOTE II 44.

⁴⁴ *DISO*, p. 58 ; R.S. TOMBACK, *A Comparative Lexicon of the Phoenician and Punic Languages*, Missoula 1978, p. 73.

⁴⁵ Ostrakon 4, l. 3. Cf. A. LEMAIRE, *Inscriptions hébraïques I. Les ostraca*, Paris 1977, p. 111.

⁴⁶ *KAI* 43, ligne 12.

⁴⁷ *CIS* I 5522, ligne 5.

⁴⁸ Cf. E. MASSON, *Recherches sur les plus anciens emprunts sémitiques en grec*, Paris 1967, p. 61-65.

d'enregistrer, à leur entrée dans la cité, les biens et les personnes, et éventuellement les droits d'accise. Mais son titre pourrait aussi désigner un «scribe de tablettes», c'est-à-dire un lettré qui s'était spécialisé dans un certain type de support, donc probablement de documents, ou encore quelqu'un qui était attaché à la rédaction et à la conservation des tablettes, une sorte d'archiviste. On le voit, l'imagination se taille la part du lion lorsque l'on tente de dresser un tableau plus précis du métier de scribe.

Concernant le recrutement des scribes phénico-puniques, on se souvient que le prestige social de certains d'entre eux se traduit par la longueur de leur généalogie. On trouve en revanche à Carthage (n°18), un scribe qui porte le (sur)nom de *mšry*, «l'Égyptien»⁴⁹ et qui est qualifié de *š šdn*, une expression attestée à diverses reprises à Carthage. J.G. Février, dans son étude sur le *Vir Sidonius*⁵⁰, estimait que s'il s'était agi d'un Sidonien, on aurait une forme *š šdnm*. Mais pareille assertion a été contestée récemment par M. Heltzer⁵¹ qui cite plusieurs exemples de relatif⁵² suivi de toponyme pour indiquer la provenance d'une personne. J.G. Février faisait en outre remarquer que la mention de ces personnes est souvent accompagnée de l'expression *bd + NP* qui signifie «par l'intermédiaire de», mais qui pourrait indiquer ici, comme '*bd + NP* désigne le maître d'un esclave, le référent d'un affranchi ou le patron d'un client⁵³. Resterait alors à savoir s'il existe un quelconque rapport avec Sidon, ce que défend M. Heltzer, ou s'il vaut mieux rattacher le terme *šdn* à un substantif désignant le cuivre en tant que monnaie d'échange lors de l'affranchissement, comme c'est le cas en arabe⁵⁴. Le scribe qui retient

⁴⁹ F. VATTIONI, *I sigilli fenici*, in *AION* 41 (1981), p. 182, n° 19, signale un sceau d'Asie Mineure du VII^e-VI^e s. avec légende *Imšry*, nom qu'il rattache à une plante attestée chez Dioscoride, ce qui semble plutôt improbable.

⁵⁰ J.G. FÉVRIER, *Vir Sidonius*, in *Semítica* 4 (1951-52), p. 13-18. Voir aussi W. HUSS, *op. cit.* (n. 14), p. 497-499.

⁵¹ M. HELTZER, *Phoenician Theophorous Names With the Root 'ms*, in C. BONNET - E. LIPINSKI - P. MARCHETTI (éds), *Religio Phoenicia* (StPhoen 4), Namur 1986, p. 239-247. Cet article est identique (à très peu de choses près) à celui de *OA* 24 (1985), p. 77-84. Voir aussi A. VAN DEN BRANDEN, *Le 'š šdn*, in *BiOr* 36 (1979), p. 157-160.

⁵² Il est probable en effet que l'on ait affaire au relatif et non au substantif «homme», car il ne se met pas au féminin même lorsqu'il porte sur une femme.

⁵³ Pour les différents points de vue récents sur le sujet, E. LIPINSKI, *Carthage et Tarshish*, in *BiOr* 45 (1988), p. 80, à propos de Huss, Schiffmann et Tsirkin.

⁵⁴ Cf. A. FERJAOUI, *Épigraphie phénicienne et punique : à propos de CIS I 97a et 4621*, in *REPPAL* 4 (1988), p. 241-245. E. LIPINSKI, *art. cit.* (n. 53) propose une étymologie par l'akkadien, avec comme sens «approvisionnement, gage». Il s'agirait

notre attention bénéficiait donc probablement, et quoi qu'il en soit des diverses étymologies proposées, d'une condition intermédiaire entre la citoyenneté et l'esclavage⁵⁵. Son nom pourrait indiquer qu'il était en effet égyptien, d'où peut-être le métier de scribe qu'il exerçait à Carthage⁵⁶.

De même, dans l'inscription n° 20, le scribe dont le nom a disparu est fils d'un $\text{š } \text{šdn}$, disons d'un affranchi, de nom 'bdmlqrt . Ces gens étaient sans doute de condition modeste et leur titre de *spr* recouvrait probablement une activité bien différente de celle accomplie par le chancelier d'un gouverneur ou par le scribe en chef du sanctuaire de Kition. Plus proche d'un notaire ou plutôt d'un simple greffier, peut-être écrivain public ou maître de quelques apprentis lettrés, secrétaire de tel riche commerçant ou archiviste au service de la communauté, il ne trahit son statut social que par une expression dont le sens nous pose encore bien des problèmes.

C'est aussi le cas de deux inscriptions d'El Hofra. La première (n° 30) mentionne un chef des scribes suivi, en fin de texte, des lettres *bs*, dont on ignore complètement le sens. La seconde (n° 29), datée de la première moitié du I^{er} s. av. J.-C., est une dédicace à Baal Hammon en écriture néopunique très soignée émanant d'un scribe. La mention de sa fonction, *hspr*, est suivie des lettres suivantes št bk/ps' , qui précèdent la formule de bénédiction : «il a entendu sa voix, il l'a béni». Les éditeurs du texte ont suggéré d'y voir la mention du «scribe de l'année (de) *bk/ps'* » en donnant à juste titre *k* pour plus probable que *p* et en proposant de

alors de personnes mises à la disposition d'un créancier, conformément à un usage juridique que sanctionnerait la formule lmym's 'm qrtħdšt sur laquelle voir ma note 56 et que Lipiński traduit «afin que le peuple de Carthage ne (le/la) déporte pas». Tout cela semble toutefois bien superflu dans un document votif!

⁵⁵ Peut-être est-ce la raison pour laquelle sa fille se nomme *šdn*.

⁵⁶ On ne s'attardera pas ici sur le sens bien controversé de l'expression lmym's 'm qrtħdšt qui figure à la fin de la dédicace de la fille du scribe. Cf. M. HELTZER, *art. cit.* (n. 51) et E. LIPIŃSKI, *art. cit.* (n. 53). Considérée par le CIS comme une formule juridique indiquant un décret populaire, elle pourrait signifier «après paiement intégral» — elle suit en effet souvent des documents issus d'affranchis — ou encore «pour qu'ils n'enlèvent pas (la stèle)». La proposition la plus récente et la plus convaincante fait de *mym's* une hydrophorie, donc une fête religieuse populaire qui trouve des parallèles en Orient et en Grèce. Cf. R.M. GOOD, *The Carthaginian Mayumas*, dans *SEL* 3 (1986), p. 99-114 (avec un complément d'information dans C. BONNET, *Melqart*, Namur-Louvain 1988, p. 68-69 et note 186). On notera par ailleurs que, selon R. DE VAUX, *Titres et fonctionnaires égyptiens à la cour de David et de Salomon*, dans *RB* 48 (1939), p. 394-405, à la cour de David et de Salomon, le secrétaire royal, fonction copiée sur la titulature égyptienne, pourrait être d'origine égyptienne.

reconnaître dans cet étrange nom propre, qui ne connaît aucune autre attestation, un magistrat annuel. Pareille interprétation se heurte évidemment à la présence de l'article *h* devant *spr* qui indique que le substantif se trouve à l'état absolu, donc non déterminé, à moins bien sûr d'une infraction à la règle. On attendrait en outre *bšt*, comme c'est le cas dans diverses autres inscriptions d'El-Hofra comportant une formule de datation⁵⁷. Certes on connaît des cas où la préposition *b* manque, mais alors *št* est précisé par le relatif (') š qui est également absent.

Face à ces incongruités, on serait tenté de proposer quelque interprétation alternative, mais aucune ne s'impose vraiment dans l'état actuel de nos connaissances lexicales.

Tel est l'apport des sources directes, phénico-puniques s'entend, sur la figure du scribe. En approchant à présent rapidement la figure des scribes mésopotamiens, égyptiens, ugaritiques ou grecs, on pourra d'une part mesurer l'ampleur de notre ignorance quant aux scribes phénico-puniques et proposer d'autre part quelques hypothèses plausibles pour compléter partiellement le cadre de notre connaissance. Ce tour d'horizon présente au demeurant l'avantage d'illustrer les divers stades de l'histoire culturelle en rapport avec l'usage de l'écriture et de mieux percevoir l'originalité du stade phénico-punique.

Diverses études ont été menées sur les scribes cunéiformes⁵⁸ qui ont bien montré la difficulté de l'apprentissage de ce système graphique d'une complexité extraordinaire. Élite culturelle formée dans les «maisons des tablettes», auprès des palais et des temples, les scribes, dévôts de Nabû, suivaient, auprès de leurs maîtres, une longue initiation au sumérien et à l'akkadien et se spécialisaient parfois dans des domaines très précis. Chargés de transmettre le patrimoine littéraire, particulièrement sumérien, les scribes mésopotamiens recopièrent massivement les textes et les cataloguèrent avec soin. À côté des scribes publics, on trouve une masse considérable de scribes privés, y compris des femmes, qui gèrent les nombreux écrits produits par cette société. Responsables de leur travail sur

⁵⁷ *EH* nos 21, 56-61, 63.

⁵⁸ À titre d'exemple dans une vaste bibliographie : M.A. DANDAMAYEV, *Babylonian Scribes in the First Millennium B.C.*, Moscou 1983 (en russe, résumé en anglais) ; P. SCAFA NEGRI, *Criteri e metodologie per uno studio degli scribi di Nuzi*, in *Studies on the Civilization and Culture of Nuzi and the Hurrians* 2, Winona Lake 1987, p. 215-223 ; EAD., *Gli scribi di Nuzi in funzioni diverse da redattori di testi : osservazioni preliminari*, in *Mesopotamia* 21 (1986 [1987]), p. 249-259.

lequel ils apposent leur sceau et susceptibles d'être jugés en cas d'erreur, ils sont parfois d'origine étrangère : on connaît 17 scribes égyptiens pour le I^{er} millénaire av. J.-C. De tous les métiers humains qui existent sur la terre, Enlil n'en a conçu de plus difficile que l'art du scribe, disait la sagesse mésopotamienne. Outre bien entendu qu'il s'agit là de la première civilisation de l'écrit, la Mésopotamie constitue aussi un stade fondamental dans l'histoire intellectuelle, comme l'ont bien montré J. Bottéro et J. Goody. La formalisation et l'organisation systématique du savoir, notamment sous la forme de listes organiques ou sous la forme de lexiques, qui y prit place pour la première fois, constitue sans aucun doute une étape importante vers le rationalisme moderne.

L'Égypte présente une situation assez comparable⁵⁹ : un État centralisé avec des besoins de gestion qui requièrent l'écrit ; un système graphique complexe nécessitant un long apprentissage ; un pouvoir profane et sacré seul en mesure de « produire » des scribes qui se mettent sous la protection de Thoth, le greffier divin et magicien qui enregistre, aux Enfers, les déclarations des morts, mais aussi sous le patronnage d'Imhotep, l'architecte divinisé. Autour de la figure du lettré s'est du reste développée en Égypte une série de proverbes ou de récits le mettant en scène et exprimant en général l'estime qu'on lui porte, la difficulté de son métier, la pérennité de l'écrit dans un monde éphémère, etc.⁶⁰

Avec Ugarit, nous touchons à un domaine hybride où coexistent deux systèmes graphiques et linguistiques : l'akkadien en cunéiforme logographique-syllabique et l'ugaritique en cunéiforme alphabétique. L'introduction d'un alphabet témoigne de la volonté de simplifier l'accès à l'écriture selon un processus dont l'alphabet phénico-punique, puis l'alphabet grec, avec l'isolement et le rendu fidèle de tous les phonèmes simples, constituent les étapes successives et décisives. L'activité des scribes, dont la charge semble parfois héréditaire, se révèle particulièrement

⁵⁹ R.J. WILLIAMS, *Scribal Training in Ancient Egypt*, in *JAOS* 92 (1972), p. 214-221 ; A. SCHLOTT, *Schrift und Schreiber im alten Ägypten*, Munich 1989.

⁶⁰ Cf. Papyrus Ch. Beatty IV vo 2/5-3/11 ; vo 4/3-6 ; Papyrus Sallier II 4/6-8, 5/1-3 ; 9/1s. ; Papyrus Anastasi III 3/10-4/4 ; IV 11/8-12/1 ; V 22/6-23/6. Voir aussi le Papyrus Anastasi I où apparaît un *spr* (I 17,7 : *t-p-r y-d-'* ; I 18,4 : *sš m-hmr*), jadis interprété comme un scribe-soldat (A.F. RAINEY, *The Soldier-Scribe in Papyrus Anastasi I*, in *JNES* 26 (1967), p. 58-60. J.G. FÉVRIER avait du reste cru reconnaître, dans une inscription punique de Volubilis (Maroc), la mention d'un scribe de l'armée, mais il a rectifié ultérieurement sa lecture et son interprétation : cf. *Inscriptions antiques du Maroc*, Paris 1966, p. 89-93, n° 4.

à nous sous le règne de Niqmadu qui fit compiler les textes de la tradition mythique locale. D'Ugarit, nous possédons également d'abondantes archives « profanes », économiques et diplomatiques, émanant de nombreux scribes publics au service du palais, guidés par les chefs des scribes, les *rb sprm*. La quantité de matériel disponible a même permis diverses études sur les pratiques sribales et l'esquisse d'écoles avec leurs usages propres⁶¹.

Le lien entre l'écriture, les temples et le palais demeure toutefois puissant. Ainsi, dans les colophons du scribe Ilmilku⁶², au cœur d'une titulature d'interprétation encore incertaine, figurent la qualité de *rb khnm*, « chef des prêtres » et le titre controversé de *fy* dans lequel certains ont voulu reconnaître un exécuteur de rituel, celui qui présente les offrandes au nom du roi⁶³, et d'autres, la désignation d'une charge administrative de haut niveau, comparable à celle du *sukkal* des colophons accadiens d'Ugarit, en somme un « vizir »⁶⁴. Quoi qu'il en soit, ce titre est explicitement rapporté au roi Niqmadu (*fy nqmd mlk ugrt*), ce qui indique bien qu'Ilmilku gravitait dans l'entourage royal et vivait à la cour.

Bien que marquant une étape importante dans l'histoire de l'écriture, le royaume syrien d'Ugarit illustre encore, pour l'essentiel, le modèle d'organisation socio-politique de l'Âge du Bronze au cours duquel l'écrit était substantiellement au service du pouvoir, religieux et laïc⁶⁵.

⁶¹ A.F. RAINEY, *The Scribe at Ugarit. His Position and Influence*, in *Proceedings of the Israel Academy of Sciences and Humanities* III, Jérusalem 1969, p. 126-147 ; W.J. HORWITZ, *Some Possible Results of Rudimentary Scribal Training*, in *UF* 6 (1974), p. 75-83 ; ID., *The Ugaritic Scribe*, in *UF* 11 (1979), p. 389-394 ; E. LPIŃSKI, *Scribes d'Ugarit et de Jérusalem*, in H.J.L. VANSTIPHOUT (éd.), *Scripta signa vocis : Studies about Scripts, Scriptures, Scribes and Languages in the Near East Presented to J.H. Hospers*, Groningen 1986, p. 143-154.

⁶² M. DIETRICH - O. LORETZ, *Ämter und Titel des Schreibers ILMLK von Ugarit*, in *UF* 12 (1980), p. 387-389.

⁶³ G. DEL OLMO LETE, *Ug. f, fy, ft. Nombre divino y accion cultual*, in *UF* 20 (1988), p. 27-33.

⁶⁴ W.H. VAN SOLDT, *The Title fy*, in *UF* 20 (1988), p. 313-321, avec une discussion de détail des divers éléments du colophon long (*KTU* 1.6 VI 57), notamment, « le Šubbanite », « élève de Atta/enu », *prln*, ici rapproché d'un terme hurrite, *rb nqdm*, etc.

⁶⁵ Cf., pour Émar, les colophons mentionnant des scribes généralement qualifiés de « devin des dieux de la ville d'Émar » (D. ARNAUD, *Émar* 6/4, Paris 1987, p. 199-202) ou, pour Alalakh, le scribe auteur de la biographie du roi Idrimi figurant sur sa statue.

Le monde d'Israël, tout en appartenant à l'Âge du Fer, prolonge à plus d'un titre cette tradition culturelle : l'invention de l'alphabet ne peut en effet suffire pour changer radicalement la physionomie politique, sociale et culturelle d'une civilisation et, pour parvenir à une alphabétisation massive des populations, il faudra attendre bien des siècles⁶⁶. L'étude d'A. Lemaire sur les écoles bibliques, qui intéressent naturellement l'histoire du texte vétérotestamentaire, a apporté d'importantes lumières sur le sujet et a aussi suscité diverses prises de position, assorties d'un réexamen critique du matériel étudié par l'auteur⁶⁷. Retenons en tout cas qu'à dater du XI^e/X^e s. des écoles royales et sacerdotales sont créées et qu'elles se multiplient à partir du VIII^e s. Le recours à l'écrit, non plus à travers un complexe système graphique comme le cunéiforme, mais grâce à un alphabet consonantique (ou à un syllabaire simplifié — il ne m'appartient pas de me prononcer ici sur ce sujet), se répand progressivement dans tout le royaume. Les scribes demeurent naturellement les spécialistes de l'écriture, mais, à n'en pas douter, leur monopole est moins absolu. L'on sait, par l'Ancien Testament, le rang élevé du secrétaire royal, situé juste sous le maître du palais⁶⁸, qui était chargé des affaires privées du souverain et des affaires publiques et qui, à la chancellerie, veillait sur les sceaux. Mais nul doute qu'Israël connut aussi un certain nombre de scribes peuplant les administrations, les temples et aussi les rues des cités.

Une série de documents, dont la nature d'exercices scolaires n'est toutefois pas toujours acceptée⁶⁹, nous éclairent sur les modalités de l'apprentissage de ces scribes. Par bonheur, le monde phénico-punique a également livré des textes analogues⁷⁰. Il s'agit d'exercices d'école

⁶⁶ Voir à ce sujet les remarques d'É. PUECH, *Les écoles dans l'Israël préexilique : données épigraphiques*, in J.A. EMERTON (éd.), *op. cit.* (n. 20), p. 189-203.

⁶⁷ A. LEMAIRE, *Les écoles et la formation de la Bible dans l'ancien Israël* (OBO 39), Göttingen 1981 ; avec les révisions de G. GARBINI, *Le serie alfabetiche semitiche e il loro significato*, in *AION* 42 (1982), p. 403-411 ; A. MILLARD, *BDG... Magic Spell or Educational Exercise?*, in *Erls* 18 (1985), p. 39-45 et É. PUECH, *art. cit.* (n. 66), p. 189-203. L'hypothèse d'une dimension magique des abécédaires, défendue par Garbini (sur un ton lourdement polémique à l'égard de l'ouvrage de Lemaire, tout à fait hors de propos) et repoussée par Millard, est en effet entièrement à démontrer.

⁶⁸ R. DE VAUX, *Les institutions de l'Ancien Testament* I, Paris 1958, p. 201.

⁶⁹ Cf. note 67.

⁷⁰ A. LEMAIRE, *Abécédaires et exercices d'écolier en épigraphie ouest-sémitique*, in *JA* 264 (1978), p. 221-235. On y ajoutera un exercice araméen publié par P. BORDREUIL - A. LEMAIRE, in *Semitica* 32 (1982), p. 33, n° 16. On peut aussi ajouter

couchés sur des ostraka ou des tablettes, les supports plus précieux, comme le papyrus que nous avons perdu, étant réservés aux élèves déjà avancés qui rédigeaient des contrats, des actes, des exercices de langue, etc. Nous n'avons conservé que des lettres isolées, des abécédaires ou des lettres groupées, des mots, des listes de noms propres ou de mois, des chiffres ou des dessins, des formules prêtes à l'emploi, bref autant d'étapes préparatoires à l'exercice du métier de scribe. Cet apprentissage se faisait sous la houlette d'un maître, considéré comme le père de ses élèves qui, en Israël, pouvaient fréquenter l'école dès 5 ans.

Naturellement, avec le monde grec, l'histoire culturelle de l'écriture prend un tournant décisif. L'introduction des voyelles entraîne enfin la correspondance exacte entre un phonème simple et une lettre, donc la simplicité maximale du système graphique et son ouverture potentielle à tous. Cette transformation fondamentale s'opéra, on le sait, à partir d'un héritage indubitablement sémitique, ce dont les Grecs conservèrent toujours le souvenir, ne serait-ce qu'à travers la terminologie qui désigne l'alphabet comme les «lettres phéniciennes» — les interprétations en «lettres rouges» ou en «lettres (couchées sur des feuilles) de palmier» me semblent, avec d'autres, nettement moins crédibles⁷¹ — et le scribe comme *poinikastas*, *phoinikographos* ou *phoinikographeus*.

Il ne faut pas oublier qu'à l'époque créto-mycénienne, la Grèce a fait l'expérience d'un système palatial au sein duquel l'écriture était confinée. Mais, avec l'apparition de l'alphabet, la Grèce opte résolument pour une expérience nouvelle, celle d'une écriture simple, lisible, «opérateur de publicité et constituante du champ politique», pour reprendre les termes de M. Detienne⁷². Le volume collectif dont il est l'éditeur, qui explore les «savoirs de l'écriture en Grèce ancienne» a remarquablement montré l'effacement du scribe «à la mode égyptienne» devant le secrétaire issu de la communauté, désormais en majorité alphabétisée, et œuvrant pour elle dans

au dossier un tesson de Salamine (*EP* par M.G. AMADASI GUZZO, in V. KARAGEORGHIS, *Salamis III*, vol. 5, Nicosie 1973, p. 54, n° 812, p. 229, pl. 47 et 225) et signaler que les fouilles de Gadès (Dofia Blanca), en Espagne, ont probablement livré un fragment d'abécédaire punique dont J.-L. CUNCHILLOS prépare la publication et qu'il a eu la gentillesse de me montrer.

⁷¹ G.P. EDWARDS - R.B. EDWARDS, *Red Letters and Phoenician Writing*, in *Kadmos* 13-14 (1975-75), p. 48-57. On rappellera du reste que le terme *deltos*, désignant la tablette serait aussi un emprunt au sémitique. Cf. *supra*, p. 158-159.

⁷² M. DETIENNE, *L'écriture et ses nouveaux objets intellectuels en Grèce*, dans M. DETIENNE (éd.), *Les savoirs de l'écriture. En Grèce ancienne*, Paris 1988, p. 14.

la transparence. C'est en particulier dans le domaine du droit que le tournant est sensible. Par le recours à l'écriture, la loi gagne en autonomie, elle se donne à connaître et fixe les règles du jeu politique. Dans la cité, la pratique de l'écriture va de pair avec l'exercice des droits politiques, note encore M. Detienne, qui, arguant du contre-exemple spartiate où l'écrit est plus que rare, associe écrit et démocratie, d'où les menaces terribles qui pèsent sur celui qui effacerait les «lettres phéniciennes»⁷³.

Pareille évolution politico-culturelle se manifeste dès 650-600, mais on ne la perçoit en pleine lumière que vers 500 av. J.-C., en Crète, grâce à la découverte d'une inscription *boustrophédon* figurant sur une armure et recelant le contrat passé entre une cité de Crète et un certain Spensithios, le *poinikistas*, c'est-à-dire le scribe⁷⁴. Mis sur un pied d'égalité avec le cosme, premier magistrat de la cité, il est chargé à vie, moyennant d'énormes privilèges qui sont transmissibles à ses descendants⁷⁵, de mettre par écrit (*poinikazein*) et de mémoriser (*mnamoneuein*) les affaires publiques, profanes et sacrées, de la cité. Il doit assister, en acteur politique qu'il est, à toutes les manifestations qui impliquent le cosme et faire lui-même office de prêtre pour les divinités qui en seraient dépourvues. Imbrication du laïc et du religieux, donc, comme jadis ; fonction de record comme on en trouve auparavant en Crète, mais avec une nouveauté fondamentale et suffisamment appréciée pour justifier un réel traitement de faveur : l'écriture alphabétique, dite «phénicienne», qui, désormais, sera le réceptacle de la vie de la cité. Notre Spensithios, étranger ou pas, maîtrisait cette technique à une époque où, probablement, elle était encore suffisamment rare pour que l'on s'adresse à des spécialistes généreusement rémunérés.

De fait, d'autres cités, comme Athènes, Phlionte ou Éphèse, nous parviennent aussi les échos de l'action de scribes-législateurs, hommes respectés, craints, courtisés, qui imprimèrent aux affaires publiques un tour

⁷³ Pour Téos, cf. MEIGGS - LEWIS, n° 30.

⁷⁴ L.H. JEFFERY - A. MORPURGO-DAVIES, Ποινικαστής and ποινικάζειν : *BM 1969.4-2.1, a New Archaic Inscription from Crete*, in *Kadmos* 9 (1970), p. 118-154 ; H. VAN EFFENTERRE, *Le contrat de travail du scribe Spensithios*, in *BCH* 97 (1973), p. 31-46 ; ID., *Le statut comparé des travailleurs étrangers en Chypre, Crète et autres lieux à la fin de l'archaïsme*, in *Acts of the International Archaeological Symposium The Relations Between Cyprus and Crete, ca 2000-500 B.C.*, Nicosie 1979, p. 279-293 ; M. DETIENNE (éd.), *op. cit.* (n. 72), *passim*.

⁷⁵ Le caractère exorbitant de ces privilèges a incité H. van Effenterre à reconnaître en lui un étranger ; ce que les premiers éditeurs n'envisageaient pas.

démocratique et favorisèrent, par leur action, la conversion des mentalités politiques au profit du droit écrit. Des traces demeurent de leur activité et des garde-fous qu'on leur imposa pour éviter que se concentre dans leurs mains habiles trop de pouvoir et de prestige.

Dans le monde phénico-punique, on est bien loin de saisir pareilles nuances et c'est à nouveau la documentation qui nous fait défaut. Si je me réfère à ma question initiale, à savoir «les scribes phénico-puniques ont-ils eu un rôle spécifique dans la mise au point et dans la diffusion de l'alphabet?», je dois bien admettre que les éléments nous manquent pour prendre position. Certes, le processus de mise au point de l'alphabet, loin d'être l'invention d'un scribe génial, apparaît clairement comme un processus pluriséculaire qui n'implique pas seulement les Phéniciens⁷⁶. L'abandon de l'alphabet cunéiforme, pratiqué à Ugarit et bien au-delà⁷⁷, la préférence donnée à un alphabet linéaire comme le pratiqua la Phénicie de l'Âge du Fer sont des phénomènes que nous connaissons mal, donc, *a fortiori*, le rôle éventuel des scribes dans cette évolution.

En ce qui concerne la transmission de l'alphabet aux Grecs, il faudrait préalablement résoudre la question épineuse des motivations et des voies de l'emprunt⁷⁸. Les préoccupations mercantiles qu'un scénario probabiliste mettait à l'avant-plan semblent ne plus suffire, encore que, dès la fin du VI^e s. av. J.-C., nous avons rencontré des scribes officiellement préposés à l'enregistrement des transactions commerciales, afin de garantir, sans doute, un développement harmonieux et pacifique des échanges dans la Méditerranée. Pareil facteur n'est donc pas à négliger. Il faut néanmoins enrichir cette genèse en faisant appel à des pratiques voisines, quoique différentes, les marques de propriété par exemple, qui se développent en rapport avec l'affirmation de l'individualisme que l'écriture assouvit dans une certaine mesure. Dans ce cadre, les scribes publics ou les archivistes des temples et aussi la foule des scribes privés ont sans doute eu plus d'une opportunité d'entrer en contact avec le monde égéen, en divers lieux de Phénicie, d'Anatolie, de Chypre ou de Grèce où des communautés

⁷⁶ R. DUSSAUD, *L'origine de l'alphabet et son évolution première d'après les découvertes de Byblos*, in *Syria* 25 (1948), p. 50, serait enclin à attribuer l'invention de l'alphabet aux scribes giblites qui pratiquaient également les écritures cunéiformes et hiéroglyphiques.

⁷⁷ M. DIETRICH - O. LORETZ, *Die Keilalphabet*, Münster 1988.

⁷⁸ Cf., en dernier lieu, M. LOMBARDO, *Marchands, transactions économiques, écriture*, dans M. DETIENNE (éd.), *Les savoirs de l'écriture*, p. 159-187.

phéniciennes étaient établies et pratiquaient, dans la continuité de leur tradition scribale, une écriture « alphabétique ». Privilégier une transmission « maritime » (via Al Mina, par exemple, ou via les escales phéniciennes en Grèce : Rhodes, Cos, l'Eubée, la Crète) ou « terrestre » (via l'Anatolie et la Phrygie) de l'alphabet phénicien d'après la distribution géographique des seuls documents phénico-puniques que nous avons étudiés ici n'est guère possible ; on est certes frappé par l'ancienneté de la tradition scribale phénicienne en Anatolie (VIII^e-VII^e s. av. J.-C.), mais la haute antiquité des deux attestations giblites rend manifeste l'existence de plusieurs foyers potentiels d'irradiation. C'est donc dans un contexte plus global d'échanges commerciaux et culturels entre la Phénicie et la Grèce qu'il faut replacer la question des voies de l'emprunt de l'alphabet⁷⁹.

Corinne BONNET
F.N.D.P. Namur
Rue de Bruxelles, 61
B - 5000 NAMUR

⁷⁹ Un mot, en conclusion, de l'hypothétique 31^e document relatif aux scribes phénico-puniques. Il s'agit d'une inscription inédite de Mactar qui mentionnerait un personnage du nom de Yšr, exerçant, selon les informations données par Mh. FANTAR, *Présence punique et libyque dans les environs d'Aspis, au Cap Bon*, in CRAI 1988, p. 509, les métiers de « sculpteur et scribe ». On attendra naturellement la publication du document pour prendre connaissance de la terminologie précise, mettant, dans l'intervalle, ce document entre parenthèses. Je remercie vivement Mh. Fantar et M. Szyner, qui ont en charge la publication du corpus des inscriptions puniques et néopuniques de Mactar, des informations qu'ils ont eu l'amabilité de me fournir sur ce document. On n'a pas non plus tenu compte d'un texte en hiéroglyphes louvites de Carchémish dans lequel un scribe énumère les 12 langues qu'il connaît. Dans la langue de «Sura» qu'il cite, on verra plus volontiers le «Syrien», c'est-à-dire sans doute l'araméen (à moins qu'il ne s'agisse de l'urartéen), que la langue de Tyr, comme le pensait E. LIPINSKI, in OLP 16 (1985), p. 82 et comme le repropose J.C. GREENFIELD dans ce volume, p. 173-185. Cf. J.D. HAWKINS, in Iraq 36 (1974), p. 68, note 6 et ID., in AnSt 25 (1975), p. 150-151.

Tableau comparatif des documents phénico-puniques sur les scribes

Provenance	Date	Typologie	Figuration	Titre	Héridité	Inform. complém.	Nom	Généalogie	Divers
1 DUNAND, <i>Byblos</i> , 10469	c. 1000 av. J.-C.	cône de terre c. = enseigne?	-	spr	?	-	?	sans	-
2 DUNAND, <i>Byblos</i> , 10470	c. 1000 av. J.-C.	cône de terre c. = enseigne?	-	spr	?	-	?	sans	-
3 RSF 1979, p. 11, n° 18	8 ^e av. J.-C.	appartenance?	-	spr ?	?	-	?	sans	lect. diff., phén./aram. ?
4 EpAn. 1987 p. 1-27	625-600 av. J.-C.	acte jurid.	-	spr. (2x)	?	+ MLK envoyé béni ? / intendant ?	Phl(?)š	sans	-
5 BORDREUIL, <i>Cat.</i> n° 38	8 ^e -5 ^e av. J.-C.	appartenance	ankh	spr + hbrk	?	-	Mwanzš	sans	authentique? quasi-illisible
6 IK D 15	5 ^e -4 ^e av. J.-C.	liste ?	-	[rb] sprm	?	-	?	?	-
7 ICO Sard. 12	5 ^e -4 ^e av. J.-C.	épitaphe	-	spr	non	-	Mhrb'q	grand-père du †	-
8 RDAC 1984 n° 1, p. 103s.	4 ^e av. J.-C.	épitaphe	-	rb hsprm	non	-	šlm	arr. gd-père du † -> 5 ^e s. av.	noms vahvistes
9 IK A 30	320/19 av. J.-C.	dédicace	-	rb [sp] rm	non	-	šmr	arr. gd-père du † -> 5 ^e s. av.	-
10 IK C 1	400-375 av. J.-C.	compte du sanctuaire	-	rb sprm	?	šlh -> extérieur	šd'šmn	mention du père + ?	reçoit 3 qr et ? qp
11 CJS I 3104	4 ^e -3 ^e av. J.-C. ?	dédicace du tophet	main + colonne	spr hdlbt	?	-	špt	-	scribe de la porte ou de la tablette?

12	CIS I 3749	Carthage	4 ^e -3 ^e av. J.-C.?	dédicace du tophet	idolobout.	spr (2X)	oui	-	'zmlk + mlqr'zr	père et fils scribes	-
13	CIS I 3786	Carthage	4 ^e -3 ^e av. J.-C.?	dédicace du tophet	croiss. + disque	spr	non	-	b'f'rms	mention du père	-
14	CIS I 4881	Carthage	4 ^e -3 ^e av. J.-C.?	dédicace du tophet	-	spr [?] ?	?	-	/K/naš	?	?
15	CIS I 6051 = RES 891	Carthage	4 ^e -3 ^e av. J.-C.?	dédicace	-	[r]b sprm	non	bn šr: "fils de Tyr" ou "f. de NP"?	?	lointain aïeul	texte obscur
16	CIS I 241	Carthage	3 ^e av. J.-C.?	dédicace du tophet	-	spr	non	-	'bd'šmn	mention du père	
17	CIS I 5698	Carthage	3 ^e av. J.-C.?	dédicace du tophet	id.-bout + TNT	spr (2X)	oui	-	'bd'šmn + 'bdmlk	père et fils scribes	fin = 'šst šry sens ?
18	CIS I 273	Carthage	3 ^e av. J.-C.?	dédicace du tophet	main + TNT, cad.	spr	?	'š šdn = "affranchi" ?	Mšry	père de la dédicace (šdn)	l'mym's = hydrophorie?
19	CIS I 382	Carthage	3 ^e av. J.-C.?	dédicace du tophet	main + TNT, cad.	spr	non	-	B'šl[k]	mention du père	co-dédicace avec [gd]f: sœur, femme?
20	CIS I 277	Carthage	3 ^e av. J.-C.?	dédicace	-	spr	non	-	?	ment. père, 'š šdn affranchi?	
21	CIS I 242	Carthage	3 ^e av. J.-C.?	dédicace du tophet	main ?	spr	non	-	Mtrb'f	ment. de 3 ascendants	
22	CIS I 240	Carthage	3 ^e av. J.-C.?	dédicace du tophet	main + lotus	spr	non	-	Gr'šrt	mention du père	
23	Miss. Malta 1968, 67-72	Malte Tas Silg	3 ^e av. J.-C.	dédicace	-	spr	non	'š qrb b[] = "qui est à l'int. du []"	fn	ment. de 4 ascendants	scribe du sanctuaire ?

24	RES 586	Israël Carmel	3 ^e -2 ^e av. J.-C.?	?	-	spr	non ?	-	'š[]- / ou ?	fin d'une généalogie d'au moins 4 noms	scribe du sanctuaire?
25	SZNYCER, Const., 63	Algérie Constantine	2 ^e av. J.-C.?	dédicace	-	spr	non	-	Mgn	mention du père et du grand-père	
26	SZNYCER, Const., 43	Algérie Constantine	2 ^e av. J.-C.?	dédicace	-	rb šsprm	non	-	'dnb'f	père du dédicant	
27	SZNYCER, Const., 59	Algérie Constantine	2 ^e av. J.-C.?	dédicace	caducée + TNT	spr	non	-	'bd'šmn	grand-père du dédicant	
28	EH 91	Algérie Constantine	2 ^e -1 ^{er} av. J.-C.?	dédicace	disque + TNT	spr	non	-	'zrb'f	père du dédicant	
29	EH 90	Algérie Constantine	1 ^{er} av. J.-C.	dédicace	disque + TNT, cad.	spr	?	'š bk/p = "de l'année de bk/p"	B(b)'lym		
30	EH 281	Algérie Constantine	1 ^{er} av. J.-C.?	?	main, TNT, cad.	rb sprm	?	-	Hmkt	(?)-père du dédicant?	sens de bs à la fin ?

À SIGNALER SOUS RÉSERVE

31	FANTAR CRAI 1988, p. 509	Tunisie Maktar	?	?	?	"sculpteur - scribe"	?	?	Yšr	?	INÉDIT
----	--------------------------	----------------	---	---	---	----------------------	---	---	-----	---	--------